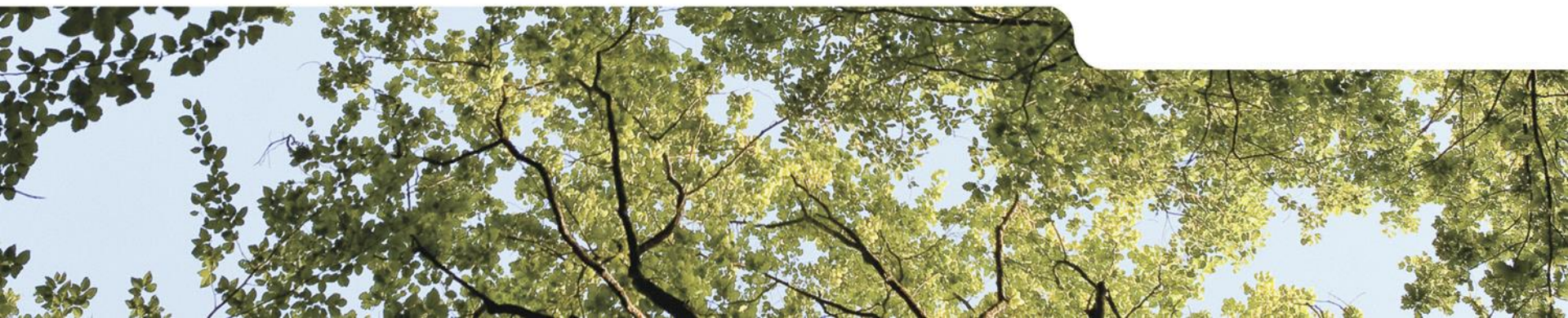




# AMENAGEMENT FORESTIER DU BOIS D'ARDENNES

2017-2036

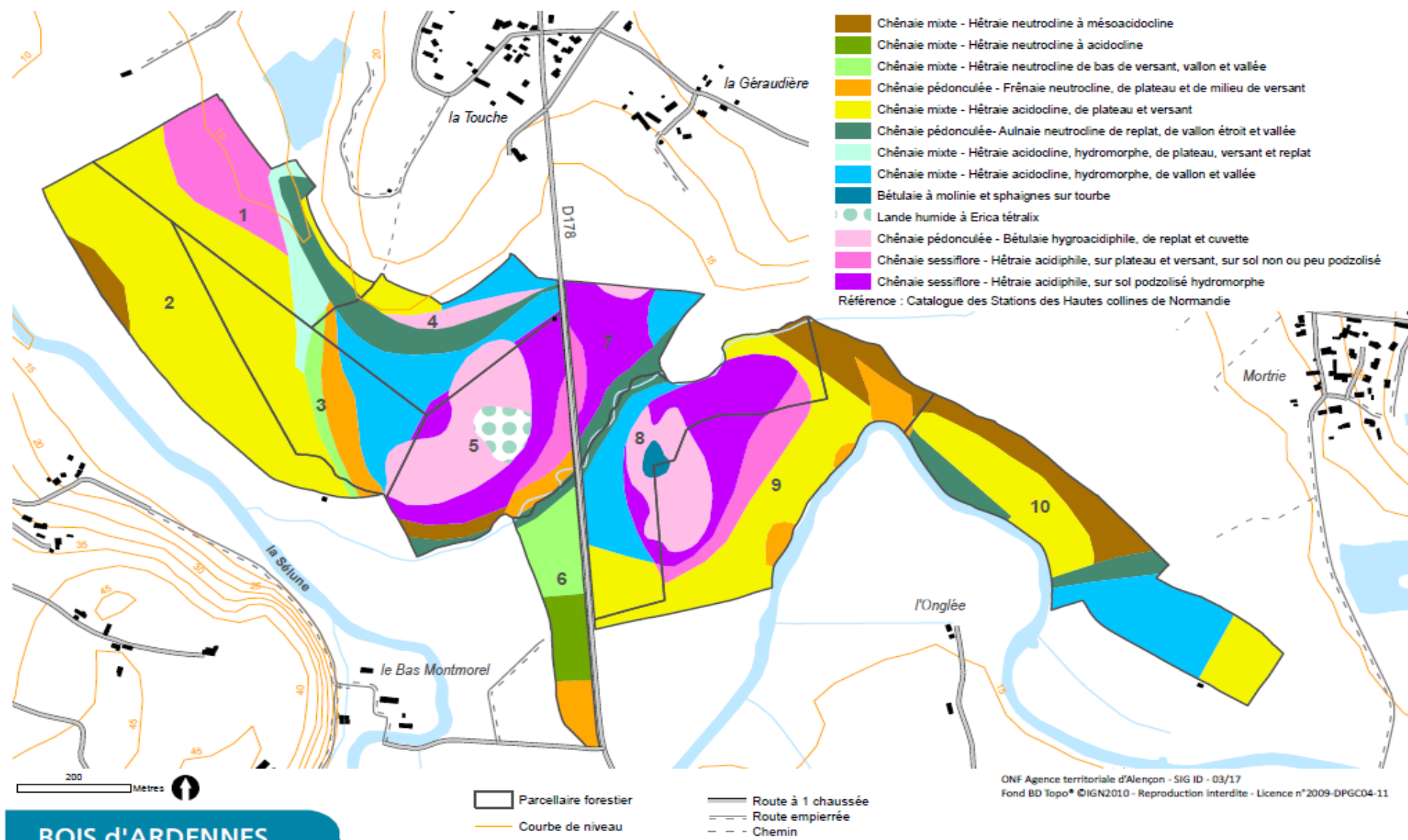


Période d'application	Année début	Année échéance
	2017	2036

Détail des forêts aménagées		<i>dernier aménagement</i>			
Dénomination	Identifiant national forêt	Surface cadastrale	<i>date arrêté</i>	<i>année de début</i>	<i>année d'échéance</i>
Forêt départementale d'Ardennes	F101290	80 ha, 85a 55ca	06/02/2003	2002	2016

<b>Surface de gestion</b>	<b>80, 86 ha</b>
Surface en sylviculture	67,18 ha – 83,1%
Ilots de sénescence	7,70 ha – 9,5%
Zones humides hors sylviculture	5,98 ha – 7,4%

# LES STATIONS FORESTIÈRES



BOIS d'ARDENNES

Aménagement 2017 - 2036  
Surface 80.86 ha

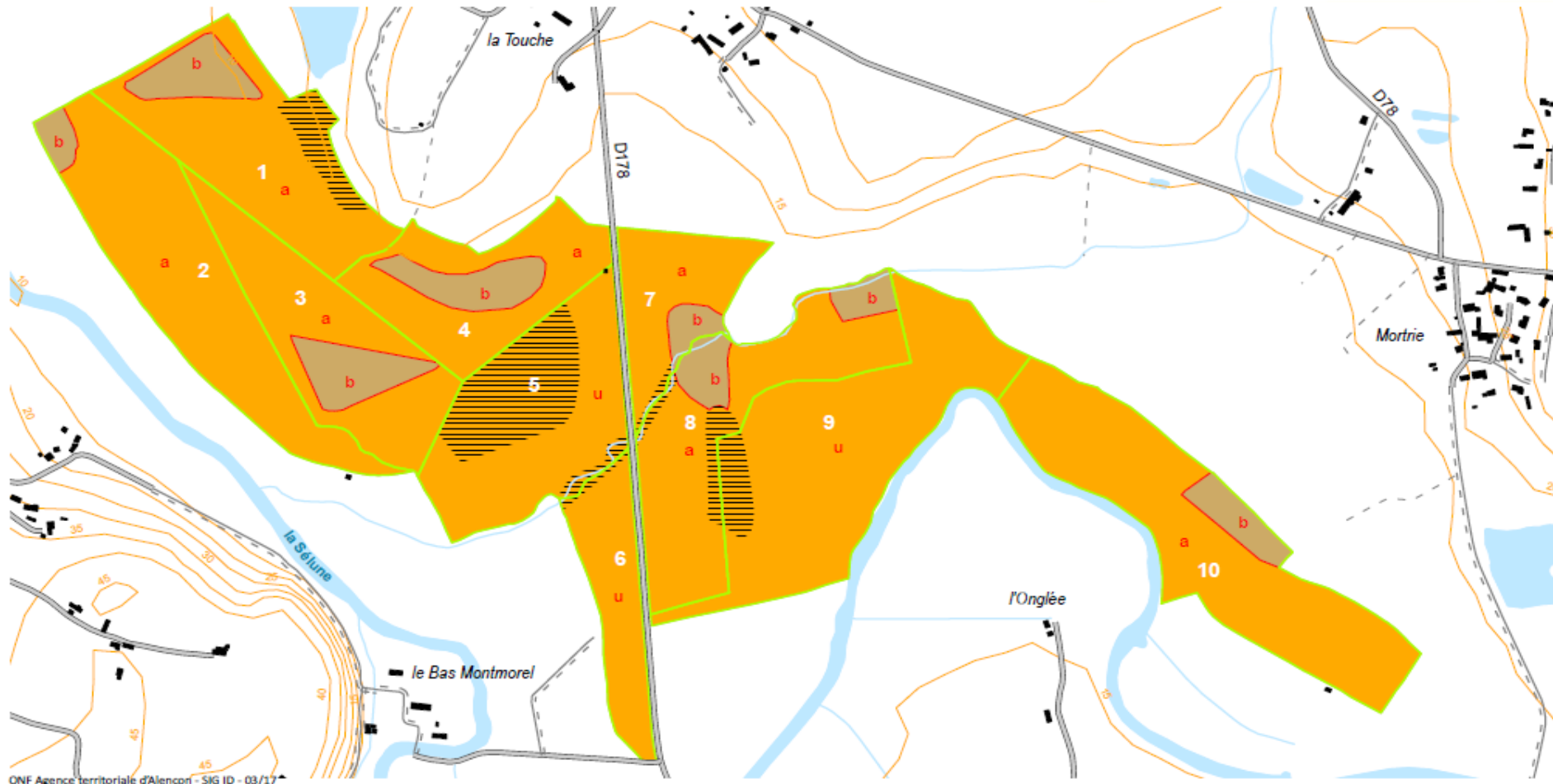
# ESSENCES ET TYPES DE PEUPLEMENTS

Essences présentes dans la forêt	% de la surface boisée
<b>Libellé</b>	
Chêne pédonculé	72%
Bouleau	11%
Hêtre	9%
Aulne glutineux	4%
Châtaignier	2%
Tilleul	1%
Frêne commun	1%
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>

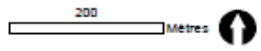
75% en futaie irrégulière, souvent avec des arbres de 30 à 45 cm de diamètre



# CLASSEMENT DES PARCELLES



ONF Agence territoriale d'Alençon - SIG ID - 03/17  
 Fond BD Topo ©IGN2010  
 Reproduction interdite - Licence n°2009-DPGC04-11



- Parcelaire forestier
- Unité de gestion
- Route à 1 chaussée
- Route empierrée
- Chemin
- Courbe de niveau
- Hors sylviculture
- Ilôt de sénescence
- Irrégulier, rotation 10 ans

# LES COUPES EN IRRÉGULIER

Rotation: 10 ans

Principe: accompagner l'accroissement naturel des arbres en la concentrant sur les essences choisies et les qualités optimales.

Volumes présumés récoltables par an: 220 m<sup>3</sup> (2,7 m<sup>3</sup>/ha/an). A comparer à l'accroissement naturel donné localement à 4 m<sup>3</sup>/ha/an. La sylviculture prélèvera **69% de l'accroissement naturel**.

Dans les 20 ans passé, 187 m<sup>3</sup>/an ont été récolté (2,3 m<sup>3</sup>/ha/an). Considérant les 5 dernières années d'application sans coupe, nous sommes dans les mêmes ordres de grandeur.

Les coupes permettent également de sécuriser les chemins et aires d'accueil (un passage minimal tous les 5 ans).



# L'EFFORT DE RÉGÉNÉRATION

La gestion en futaie irrégulière choisie assure le renouvellement de la forêt par la création de bouquets de régénération (petite surface de 25 ares dans laquelle les arbres sont coupés et qui s'ensemencera naturellement ou fera l'objet de renfort de plantation).

Il s'agira de terminer les 4,87 ha commencés en parcelle 2.3 et 6.2 et d'implanter au moins 16 bouquets de régénération:

soit **9,60 ha**.

Il faudra donc 7

« aménagements » soit 140 ans pour renouveler les 67 ha en sylviculture.



## ENGAGEMENTS ENVIRONNEMENTAUX

- ✓ 7,70 ha en îlots de sénescence soit 9,5% de la forêt
- ✓ Maintien des milieux ouverts et des zones humides internes,
- ✓ Constitution d'une trame d'arbre « BIO » en réservant 8 arbres à haute valeur biologique à l'hectare et représentant à terme 20m<sup>3</sup> de bois sénescents ou morts à l'hectare.
- ✓ Systématisation de la gestion en futaie irrégulière avec prélèvement de seulement 70% de l'accroissement annuel
- ✓ Maintien des essences d'accompagnement telles que le tilleul, le sorbier...



# MERCI DE VOTRE ATTENTION

